



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

La mise en valeur protégée des paysages ruraux wallons

Ch. Christians

Résumé

Les paysages ruraux wallons se banalisent et se dégradent sous les effets de l'urbanisation et, pour une part, sous l'action de l'agriculture mécanique et chimique. Les espaces les plus beaux et les plus intéressants méritent d'être sauvegardés, mais sans constituer une charge pour l'agriculture. Des exemples concrets de l'interpénétration des exigences d'une agriculture moderne et de la protection de l'environnement existent, entre autres l'inventaire, l'évaluation et l'aménagement des sites et paysages dans le cadre des remembrements ruraux wallons.

Abstract

Under the influence of urbanization and to some extent of mechanical and chemical agriculture, rural landscapes in Walloon areas of Belgium are deteriorating and losing their original features. The most beautiful and interesting spots should be safeguarded without imposing a burden on agriculture. Within the framework of land consolidation (remembrement) programmes, modern agriculture and landscape protection can be reconciled through proper inventory, appraisal and landscaping work, as shown by concrete examples.

Citer ce document / Cite this document :

Christians Ch. La mise en valeur protégée des paysages ruraux wallons. In: Économie rurale. N°142, 1981. p. 25;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1981.4302>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1981_num_142_1_4302

Fichier pdf généré le 08/05/2018

LA MISE EN VALEUR PROTÉGÉE DES PAYSAGES RURAUX WALLONS

CHRISTIANS Ch.

mots clés : Aménagement, environnement, paysages, Belgique.

Séminaire de Géographie de l'Université de Liège, 7, place du Vingt Août, B 4000 Liège, Belgique. Tél. 041/42.00.80.

Résumé : Les paysages ruraux wallons se banalisent et se dégradent sous les effets de l'urbanisation et, pour une part, sous l'action de l'agriculture mécanique et chimique. Les espaces les plus beaux et les plus intéressants méritent d'être sauvegardés, mais sans constituer une charge pour l'agriculture. Des exemples concrets de l'interpénétration des exigences d'une agriculture moderne et de la protection de l'environnement existent, entre autres l'inventaire, l'évaluation et l'aménagement des sites et paysages dans le cadre des remembrements ruraux wallons.

USE AND PROTECTION OF WALLOON RURAL LANDSCAPES

Summary : Under the influence of urbanization and to some extent of mechanical and chemical agriculture, rural landscapes in Walloon areas of Belgium are deteriorating and losing their original features. The most beautiful and interesting spots should be safeguarded without imposing a burden on agriculture. Within the framework of land consolidation (remembrement) programmes, modern agriculture and landscape protection can be reconciled through proper inventory, appraisal and landscaping work, as shown by concrete examples.

Les paysages ruraux sont en voie de banalisation et de dégradation sous les effets de l'urbanisation des campagnes et du tourisme et, pour une part, sous les effets de l'action de l'agriculture mécanique et chimique. Le pays wallon n'y échappe pas.

Des inventaires et des réglementations ont été mis au point pour les espaces les plus beaux ou les plus intéressants par la Commission Royale des Monuments et des Sites, par l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire et par le Ministère de la Culture. Sites scientifiques et paysages font l'objet de recherches de délimitation, de hiérarchisation de valeur et de propositions de gestion.

Mais l'agriculteur ne doit pas être pénalisé par le manque à gagner résultant du maintien et de l'entretien de paysages et de bâtiments adaptés à des modes de production anciens (chemins pittoresques mais inadaptés au charroi actuel) sentiers piétons, haies vives et végétation jugées improductives, aménagement hydraulique, etc.). On devrait alors se donner les moyens d'une politique radicale et immédiate : payer le manque à gagner résultant de l'entretien d'un tel paysage et construire de nouvelles fermes pour laisser les anciens bâtiments intacts.

A côté des efforts d'éducation et de diffusion de telles idées, des exemples concrets existent de l'interpénétration des exigences d'une agriculture moderne et de la protection de l'environnement, à l'exemple du dossier officiel de préparation des remembrements des biens ruraux en Belgique.

Un inventaire et une évaluation des sites et paysages suivi d'un plan d'aménagement y est maintenant obligatoire tant pour les éléments biologiques que pour les éléments d'intérêt

paysager, architectural ou scientifique ; ces éléments sont hiérarchisés à trois points de vue, suivant leur intérêt pour l'agriculture, le paysage et l'écologie, et sont classés en cinq catégories de préservation décroissante dont la catégorie supérieure correspond aux sites remarquables. Les haies, les arbres, les cours d'eau, les zones humides ont tout particulièrement retenu l'attention compte tenu des menaces qui pèsent sur eux. Les études cartographiques sont exécutées à l'échelle du 1/5 000^e pour des périmètres de remembrement de l'ordre de 1 000 à 2 000 ha. Le travail est réalisé par divers auteurs de projets dont quelques dossiers par le Séminaire de Géographie de Liège qui a procédé à des études interdisciplinaires où le géographe a confronté ses vues avec celles de l'écologiste, du forestier, de l'agronome, de l'architecte et aussi de l'archéologue, de l'historien, des fonctionnaires de diverses administrations. Dans ces dossiers, on a étudié l'utilisation des parcelles agricoles et forestières (avec spécification, pour ces dernières de la hauteur des arbres et du peuplement), la végétation ripicole, les incultes (secs ou humides), les éléments végétaux isolés (les haies — basses ou hautes — et les bandelettes de taillis, les arbres isolés, en groupes ou en lignes — soit en alignements, soit en rideaux — selon leurs hauteurs et leurs essences, les broussailles), les éléments topographiques et hydrographiques significatifs (talus, fossés, etc.), les bâtiments agricoles, le réseau routier et l'équipement. L'évaluation des éléments végétaux s'est basée — au point de vue agricole : sur l'effet brise-vent, abri pour bétail, effet d'ombre, effet anti-érosif, obstacle pour les travaux agricoles ; — au point de vue paysager : sur le port et la silhouette, la hauteur des arbres ou le volume des haies, la diversité des coloris, l'effet de lisière et d'alignement, l'effet de profondeur de champ, l'effet de dissimulation des sites négatifs ; — au point de vue écologique : sur l'état physique des individus, la rareté des biotopes, la diversité des espèces ligneuses, la phytomasse, la valeur de remplacement, la conformité du milieu.

D'autres efforts dans le même sens se concrétisent à l'Université de Liège par la constitution d'un Centre interdisciplinaire de recherches appliquées au paysage, groupant géographes, écologistes, architectes et sociologues.